

Sustainability

INTERVIEW

Julien Vansantvoort

« La durabilité est devenue un véritable facteur de compétitivité. »



Dans cette édition :



4 | L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DEVIENT UNE NÉCESSITÉ



6 | INTERVIEW : JULIEN VANSANTVOORT



10 | CONSTRUIRE POUR MIEUX VIVRE

Équipe :

Responsable de la publication :

Christian Nikuna Pemba

Project Manager :

Yannick Depré

Rédaction :

Tara Troch

Journalistes :

Aline Cordier Simonneau

Justine Doyen

Léa Stocky

Photo en couverture :

© Dimitri Lowette

kompasmedia@roularta.be

kompasmedia.be

Ce dossier est publié par KompasMedia et ne relève pas de la responsabilité de la rédaction de Le Vif.



Exigences en matière de durabilité

Repenser la notion de « performance »

Longtemps considérée comme une contrainte, la question de la durabilité s'invite de plus en plus dans les stratégies des entreprises. À la clé : des modèles économiques plus vertueux, mais aussi plus robustes et plus stables sur le long terme.

L'Union européenne soumet les entreprises, en particulier les plus grandes, à des obligations de reporting en matière de durabilité. Au-delà des obligations réglementaires, les parties prenantes (investisseurs, clients, fournisseurs, talents, etc.) exigent désormais des entreprises qu'elles s'engagent dans la voie de la durabilité.

Adopter une vision large de la durabilité

La durabilité est souvent représentée à l'intersection de trois cercles : Économique, Social et Environnemental. Yannick Vesters, expert en résilience climatique chez EcoRes, bureau de conseil en durabilité, adopte une vision de la durabilité encore plus forte, « plutôt avec trois cercles empilés les uns sur les autres, car une économie florissante n'est possible que dans une société stable, qui elle-même a besoin d'un environnement sain ». L'expert ajoute que « s'intéresser aux trois piliers ESG – Environnemental, Social, Gouvernance – permet aux entreprises de diminuer les risques, y compris les risques de perte financière ».

Souvent négligés, les volets « Social » et « Gouvernance » font pleinement partie de la stratégie de durabilité d'une entreprise. C'est le point de vue que partage Marie Buron, community manager ESG chez BECI, la Chambre de Commerce de Bruxelles : « Il ne faut plus limiter la durabilité à tout ce qui est environnemental, mais intégrer également les questions de gouvernance et d'humain dans l'entreprise, notamment les sujets d'attraction et de rétention des talents, qui font toute la richesse d'une entreprise ».

Intégrer les questions de durabilité exige un vrai « shift » dans la culture d'entreprise. Comme l'explique Marie Buron, « à l'heure du "tout tout de suite", ces changements demandent du temps pour obtenir un retour sur investissement, mais chaque action en entraîne une autre, avec des bénéfices à différents niveaux : meilleure résistance aux crises, rétention des talents, consolidation de la chaîne de valeur, etc. ». Un propos que confirme Yannick Vesters : « Négliger les questions de durabilité représente un coût potentiellement plus important que de s'y intéresser ».

« Une entreprise durable est capable de créer de la valeur aujourd'hui, sans compromettre sa capacité à en créer demain. »

Marie Buron

Community manager ESG chez BECI

Viser la robustesse plutôt que la performance

Les enjeux de durabilité obligent à repenser la notion de « performance ». Comme le souligne Yannick Vesters, « on limite trop souvent la performance à la performance financière à court terme, alors qu'une entreprise peut avoir une autre raison d'être, avec d'autres objectifs, notamment sur le long terme ». Marie Buron partage également cette vision de long terme : « Une entreprise que l'on peut qualifier de « durable » est capable de créer de la valeur aujourd'hui, sans

compromettre sa capacité à en créer demain ».

Face à la multitude de défis qui se posent en matière de durabilité, l'une des approches les plus pertinentes est de « partir du cœur de métier de l'entreprise et de le faire évoluer pour qu'il soit davantage bénéfique », explique Yannick Vesters. « C'est ce qu'invite à faire l'économie « régénérative » : chercher en premier lieu à éviter les impacts négatifs, à préserver les ressources, et surtout à produire des impacts positifs nets. Une entreprise qui croît dans ce modèle est également bénéfique pour la société et

celles-ci ne sont pas encore contraintes directement par la réglementation ESG, leurs parties prenantes, leurs clients et leurs financeurs leur demandent de plus en plus d'avancer sur les questions de durabilité. « Si deux fournisseurs proposent le même produit, mais que l'un des deux est plus responsable, c'est désormais lui qui sera le plus compétitif », assure Marie Buron.

Ne pas céder au greenwashing

Comme le souligne Yannick Vesters, « la durabilité est également une question d'image, notamment pour les talents et pour le grand public ». Sur certains segments de clientèle, les tendances de consommation montrent une nette préférence pour les produits et services durables. Certaines entreprises s'engouffrent dans cette tendance en communiquant à tout-va sur les questions ESG, sans pour autant changer grand-chose à leur business model.

Les entreprises vont donc devoir apprendre à communiquer sur leurs actions en matière de durabilité sans tomber dans le greenwashing. « La directive européenne EmpCo (Empowering Consumers for the Green Transition) imposera des amendes aux entreprises », prévient Marie Buron.

« Pour objectiver les actions des entreprises en matière de durabilité, il est essentiel de s'appuyer sur des données, mais aussi des labellisations et reconnaissances extérieures », ajoute Yannick Vesters. Car la durabilité est une trajectoire qui se mesure. •



Demandez
votre devis sur
antargaz.be

Tout le confort
d'une citerne au (bio)propane

OUBLIEZ LE MAZOUT !

Grâce à **notre citerne au (bio)propane**,
profitez partout et à tout moment d'une
énergie **plus durable, fiable et abordable.**

antargaz

www.antargaz.be



L'ÉNERGIE DEVIENT PLUS COMPLEXE
VOTRE STRATÉGIE NE DOIT PAS L'ÊTRE

Une stratégie énergétique adaptée vous permet de mieux maîtriser vos coûts, vos risques et votre flexibilité.
Scholt Energy vous accompagne avec :

**1. Achats d'énergie intelligents**
Optimisez vos achats et les opportunités du marché.

**2. Flexibilité et stockage**
Valorisez pleinement vos actifs énergétiques.

**3. Conseil personnalisé sur le marché**
Un interlocuteur unique qui connaît votre situation.



“
L'énergie est devenue un enjeu
stratégique.”
Sander Claerhout
Responsable – Énergies renouvelables & flexibilité

Découvrez les atouts
d'une stratégie
énergétique
intelligente.



Kalkhoevestraat 10, boîte 1.1
B-8790 Waregem
+32 (0)9 381 75 50
service@scholt.be

SCHOLTenergy

Économie circulaire : boucler la boucle

Réparer, partager, prolonger la vie des produits et, enfin, les recycler : l'économie circulaire change progressivement notre manière de produire et de consommer. Pour les experts, elle constitue aussi une réponse aux tensions croissantes sur les ressources.

Bien plus que recycler

L'économie circulaire est souvent résumée à trier et recycler ses déchets. Pourtant, le concept est beaucoup plus large. Il consiste à maintenir les produits et les matières dans le circuit économique le plus longtemps possible, tout en limitant la consommation de nouvelles ressources.

Pour Eric Pirard, géologue à l'Université de Liège, cette logique est d'abord une évidence inspirée de la nature. « La nature fonctionne en cycles », rappelle-t-il, évoquant le cycle de l'eau ou des saisons, mais aussi ceux du cuivre, de l'aluminium ou d'autres métaux. Il préfère même parler de « géomimétisme » : s'inspirer des cycles naturels pour repenser notre manière de produire et de consommer.

Mais le recyclage n'est qu'une partie de cette équation, la sobriété faisant, elle aussi, partie du concept. Karel Van Acker, professeur à la KU Leuven et chercheur en économie circulaire et en gestion des matériaux durables, explique : « L'économie circulaire est un système intégré dans lequel nous avons besoin de toutes ces stratégies. » Il cite notamment le recyclage, la réparation, le réemploi, le partage et les nouveaux modèles économiques. Pour lui, « le recyclage reste une pierre angulaire, mais c'est seulement une pièce du puzzle ».

Cette approche est d'autant plus importante que nous consommons d'énormes quantités de matières premières. La transition énergétique et la numérisation renforcent encore cette pression, avec une demande accrue pour le lithium, le cuivre, le nickel ou les terres rares. Pour Eric Pirard, cette

évolution marque un changement profond : « Nous passons totalement d'une économie pétrosourcée à une économie métalosourcée ».

Faire durer plutôt que remplacer

Pour les deux experts, le premier réflexe devrait être de réduire la quantité de ressources nécessaires et de prolonger la durée de vie des produits. « La priorité numéro un de l'économie circulaire, c'est ralentir la boucle de consommation », affirme Eric Pirard. « Tous les efforts de la société devraient aller dans le sens de préserver, conserver, réparer. » Une logique qui suppose également une certaine sobriété dans nos habitudes de consommation.

Karel Van Acker rejoint cette analyse. Selon lui, si l'on veut réellement réduire notre empreinte matérielle, il faut « regarder davantage les autres stratégies : les modèles économiques circulaires, les systèmes produit-service, le partage, la réparation et le réemploi ». C'est, estime-t-il, ce qui offre « le plus grand potentiel pour réduire notre empreinte matérielle ».

La réparation occupe notamment une place importante. « Il faut augmenter la durée de vie des produits et de leurs composants, notamment grâce à davantage de réparations et au réemploi », souligne Van Acker. Le recyclage intervient ensuite, lorsque le produit arrive réellement en fin de vie. Cette transformation concerne également les fabricants. Les nouvelles réglementations européennes sur le droit à la réparation et l'écoconception doivent progressivement pousser les entreprises à concevoir des produits plus facilement réparables et réutilisables. Mais Van Acker appelle à



« Il faut augmenter la durée de vie des produits. »

Karel Van Acker

Professeur à la KU Leuven

ne pas attendre des miracles immédiats : « Ce n'est pas parce que nous avons maintenant un droit à la réparation que, demain, tous les produits seront réparables sous tous leurs aspects. »

Une opportunité pour la Belgique

Si l'économie circulaire constitue un défi, elle représente aussi une opportunité pour la Belgique, qui dispose déjà d'un secteur du recyclage performant et d'un savoir-faire technologique reconnu. « La Belgique est une excellente élève en matière de recyclage », estime Pirard. Mais il ne s'agit pas forcément de rivaliser sur les volumes. « On peut être les champions du recyclage en termes de technologie », affirme-t-il, citant notamment les techniques de tri des métaux faisant appel à l'intelligence artificielle et à la robotique.

Van Acker plaide pour aller plus loin et étendre cette expertise à la réparation et au réemploi. Le chercheur identifie également deux secteurs prioritaires.

D'abord, l'énergie, où la circularité peut contribuer à accompagner la transition énergétique tout en limitant la pression sur les matières premières critiques. Ensuite, la construction, en raison des volumes considérables de matériaux qu'elle mobilise. Il appelle enfin à investir davantage dans la recherche afin de rendre les nouveaux modèles économiques circulaires moins risqués pour les entreprises et les investisseurs.

La circularité suppose donc un changement de perspective. Il ne s'agit plus seulement de se demander comment recycler, mais comment éviter de jeter, faire durer, réparer, réutiliser et finalement recycler. Pour Pirard, le défi est clair : « Il faut freiner la boucle de consommation ». Pour Van Acker, il faut parallèlement réduire notre empreinte matérielle et faire de la circularité un véritable système économique. Il s'agit de préserver les ressources dont dépend notre économie, tout en inventant une autre manière de produire et de consommer. •





Les emballages durables requièrent des règles claires

Le règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR) vise à rendre les emballages plus durables, à réduire les déchets et à renforcer l'harmonisation sur le marché européen. Le secteur de l'emballage soutient pleinement cette ambition, mais sa mise en œuvre suscite des incertitudes. Selon inDUFed, la fédération qui représente l'industrie belge de l'emballage, ce manque de clarté risque de freiner le mouvement vers plus de durabilité.

« Nous soutenons les objectifs de cette législation visant à optimiser les emballages », assure Thomas Davreux, directeur général d'inDUFed. « Nos secteurs investissent depuis des années dans l'économie circulaire, l'écoconception, l'innovation et l'utilisation efficiente des matières premières. Les objectifs du PPWR ne constituent pas le problème. La difficulté réside dans la manière dont les règles sont interprétées. »

L'impact du PPWR s'étend bien au-delà des fabricants. Toute personne qui utilise, produit, remplit ou commercialise des emballages est concernée. Selon inDUFed, les emballages remplissent un rôle sociétal important. Ils protègent les produits, prolongent la durée de conservation des aliments, limitent le gaspillage, fournissent des informations utiles et optimisent l'efficacité du transport.

De l'ambition à l'incertitude

Selon Willem van Veen, Senior Advisor Sustainability & Food Contact chez inDUFed, le principal problème tient au manque de clarté. « Un règlement est directement applicable aux entreprises et aux États membres. Il importe que chacun comprenne clairement ces règles. Or plusieurs aspects de la nouvelle législation laissent encore place à l'interprétation. »

Selon lui, le PPWR définit les objectifs que les entreprises doivent atteindre, mais laisse des

questions en suspens sur la manière dont la conformité doit être démontrée. Les multinationales comme les PME se heurtent à la même question : qu'attend-on exactement de nous ?

La classification des emballages de transport en est un exemple. Selon l'interprétation européenne actuelle, « un emballage de transport est généralement plus grand et plus résistant ». Selon Willem van Veen, cette définition n'offre pas un cadre suffisant. « Une entreprise peut considérer un emballage comme un emballage de transport et une autre pas. Cela crée de l'incertitude et peut donner lieu à des interprétations divergentes en Europe. » « Nous pensons que les emballages doivent être classés selon leurs fonctions. Les boîtes ne devraient jamais être uniquement considérées comme des emballages de transport. Elles remplissent des fonctions supplémentaires, comme l'inventorisation ou le stockage. La seule exception concerne les emballages de l'e-commerce, déjà prévue dans la législation. » Cette classification implique différentes responsabilités. Selon la catégorie, les obligations de déclaration et de conformité varient. La notion de « forme finale » pose aussi question. À quel moment un emballage est-il considéré comme définitif ? Et qui en assume la responsabilité ? « De nombreux emballages ne sont entièrement assemblés qu'une fois chez l'utilisateur », explique Willem van

Veen. « Des étiquettes, du ruban adhésif, de la colle ou d'autres éléments peuvent encore y être ajoutés. Cela a une incidence sur la conformité de l'emballage final, mais les interprétations actuelles n'en tiennent pas suffisamment compte. Il existe donc un risque que la responsabilité des déchets d'emballages finaux n'incombe plus aux entreprises réellement concernées. »

Réglementation

Selon inDUFed, les entreprises ne recherchent pas de dérogations ni d'assouplissement des règles. « Les entreprises souhaitent se conformer à la législation », déclare Willem van Veen. « C'est une condition pour entreprendre de manière durable et responsable. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, elles ne savent pas toujours comment s'y prendre. »

Selon la fédération, cela apparaît avec certaines dispositions déjà entrées en vigueur, notamment concernant la limitation des PFAS dans les emballages alimentaires. Le secteur soutient cet objectif, mais insiste sur des procédures claires pour en démontrer la conformité. « Elles savent quelles limites respecter et dans quel délai », indique Willem van Veen. « Mais sans méthodes standardisées, il est difficile de prouver qu'un emballage est conforme. Il est essentiel de s'appuyer sur des données scientifiques. »

Le problème est avant tout administratif. La plupart des emballages satisfont aux exigences, mais les entreprises ne disposent pas des outils nécessaires pour le démontrer uniformément.

Clarté

La fédération ne plaide donc pas en faveur d'une réglementation moins ambitieuse, mais de davantage de clarté et de pragmatisme.

Selon la fédération, les discussions sur le réemploi montrent l'importance d'une approche scientifique. Le réemploi peut constituer une solution durable, mais pas pour chaque application. Des facteurs tels que le transport, le nettoyage et la logistique jouent un rôle. « Nous sommes favorables à la solution la plus durable », conclut Willem van Veen. « Mais ce choix doit reposer sur des faits, des connaissances scientifiques et des critères clairs. C'est la seule manière pour les entreprises d'investir en toute confiance et d'atteindre les objectifs du PPWR. »



Willem van Veen

Senior Advisor Sustainability & Food Contact



Thomas Davreux

Managing Director



Interview

Julien Vansantvoort (MEWA)

L'économie circulaire comme ADN



Mewa prouve qu'il est possible de conjuguer performance économique et utilisation responsable des ressources. Julien Vansantvoort, directeur administratif de Mewa Belgique, revient sur les clés d'un modèle qui n'a jamais été aussi pertinent.

Mewa est aujourd'hui présentée comme un acteur de l'économie circulaire. Pourtant, votre modèle existe depuis bien plus longtemps...

« Effectivement. L'entreprise a été fondée en 1908 et, dès le départ, son fondateur a imaginé un système basé sur la réutilisation des textiles plutôt que sur leur vente. À l'époque, il s'agissait de lavettes industrielles destinées aux ateliers. Elles étaient récupérées, lavées puis remises en circulation. Plus d'un siècle plus tard, cette logique reste au cœur de notre activité. Nous ne nous sommes pas adaptés à la tendance de l'économie circulaire : nous la pratiquons depuis toujours. Aujourd'hui, ce modèle répond parfaitement aux attentes des entreprises qui souhaitent concilier performance économique et responsabilité environnementale. »

Qu'est-ce qui distingue fondamentalement Mewa d'un fournisseur classique de vêtements de travail ?

« La principale différence est que nous restons responsables des textiles tout au long de leur cycle de vie. Nous ne vendons pas simplement un produit : nous en garantissons l'utilisation, l'entretien, les réparations et le remplacement lorsque cela est nécessaire. Cette logique nous pousse naturellement à concevoir des vêtements résistants et à prolonger leur durée de vie. Plus un textile reste performant

longtemps, moins il faut produire de nouvelles matières premières. Cette responsabilité, que nous assumons de bout en bout, fait toute la différence avec un modèle de vente traditionnel. »

Vous ne vendez pas des vêtements de travail, mais un service. Pourquoi ce modèle séduit-il autant ?

« Parce qu'il simplifie la vie de nos clients. Nous prenons en charge l'ensemble de la gestion textile : la prise de mesures, la livraison, le lavage, les réparations et, lorsque c'est nécessaire, leur remplacement. Les entreprises n'ont plus à investir dans un stock important de vêtements ni à gérer leur entretien. Elles évitent des coûts cachés et peuvent se concentrer sur

leur cœur de métier. Au-delà du textile, nous proposons donc une solution globale, adaptée aux besoins de chaque client. »

Comment parvenez-vous à rendre ce modèle réellement durable ?

« La circularité ne se limite pas au lavage d'un vêtement. Elle concerne l'ensemble de la chaîne. Nous optimisons nos tournées afin de limiter les déplacements inutiles, adaptons les collectes aux besoins réels des clients et

veillons à prolonger la durée de vie des textiles aussi longtemps que possible. Une lavette industrielle peut ainsi être utilisée jusqu'à cinquante fois. Chaque étape est pensée pour éviter le gaspillage et utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible. Toute notre organisation repose sur cette recherche permanente d'efficacité, à la fois économique et environnementale. »

Le lavage est souvent considéré comme une

activité très consommatrice d'eau et d'énergie. Comment réduisez-vous cet impact ?

« Nous investissons continuellement dans des technologies qui nous permettent de mieux utiliser les ressources. Nos installations fonctionnent avec un système de lavage à contre-courant qui réutilise plusieurs fois la même eau avant son traitement. Nous disposons également de notre propre station d'épuration et développons progressivement la



« Plus un textile dure longtemps, moins il faut produire de nouvelles matières premières. »



production d'énergie photovoltaïque sur nos sites. Le principe est simple : chaque ressource doit être exploitée de la manière la plus efficace possible. Grâce à notre organisation, nous réalisons aussi des économies d'échelle qu'une entreprise ne pourrait atteindre en lavant elle-même ses vêtements. »

Quels sont aujourd'hui les principaux défis pour aller encore plus loin dans la circularité ?

« Le principal défi concerne le recyclage des fibres textiles. Les vêtements professionnels sont généralement composés d'un mélange de coton et de polyester afin de garantir leur résistance, mais cette combinaison complique leur recyclage. C'est pourquoi, avec d'autres entreprises et instituts de recherche, nous travaillons sur des technologies permettant de séparer ces fibres pour les réutiliser dans de nouveaux textiles. Le projet TheKey, auquel Mewa participe, étudie ainsi le recyclage des textiles mélangés. Nous utilisons déjà des matériaux recyclés dans certaines collections. À terme, notre objectif est de fermer complètement la boucle en réutilisant les fibres de nos propres vêtements pour fabriquer de nouveaux textiles. »

Certaines entreprises considèrent encore que développement durable et rentabilité sont incompatibles. Que leur répondez-vous ?

« Pour être durable, une entreprise doit aussi être économiquement performante. Les investissements dans des installations plus efficaces ou une meilleure gestion des ressources peuvent, à leur tour, apporter des avantages économiques. Chez Mewa, cette démarche fait partie de notre culture depuis toujours. Les exigences réglementaires évoluent,



« Concilier performance économique et respect des ressources reste notre ambition. »

les attentes des clients aussi, et les entreprises qui auront intégré ces enjeux seront mieux préparées pour l'avenir. La responsabilité n'est plus un simple argument de communication : elle est devenue un véritable facteur de compétitivité. »

Comment voyez-vous évoluer votre secteur dans les prochaines années ?

« Les exigences en matière de durabilité vont se renforcer. Pour un modèle comme le nôtre, fondé sur

la réutilisation, la longévité et la réparabilité, cette évolution est positive. Les entreprises devront assumer davantage leur responsabilité environnementale et répondre à des exigences légales croissantes. Pour Mewa, cela signifie poursuivre nos investissements dans l'innovation et le recyclage textile, tout en faisant évoluer nos services. Notre objectif reste de conjuguer performance économique, qualité de service et utilisation responsable des ressources. » •

Le saviez-vous

Travailler chez MEWA présente un avantage inattendu : Monsieur Vansantvoort porte lui-même les vêtements entretenus par l'entreprise.

« L'avantage, c'est que je ne dois plus repasser mes chemises », plaisante-t-il. Une anecdote qui illustre concrètement la philosophie de Mewa : proposer un service qui simplifie réellement le quotidien de ses utilisateurs, jusque dans les petits détails.

3 questions à...



Johana Svobodova
Senior Impact
Relationship Manager à la
Banque Triodos Belgique

Pourquoi l'indépendance énergétique est-elle si importante aujourd'hui ?

« La guerre en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient ont montré combien notre approvisionnement dépend encore fortement des énergies importées (gaz, pétrole) et l'impact très concret que cela peut avoir sur le prix de l'énergie et notre économie. L'indépendance énergétique s'avère essentielle pour renforcer notre résilience face aux crises géopolitiques. »

Quel rôle jouent les énergies renouvelables dans ce contexte ?

« L'énergie solaire et l'éolienne sont produites localement. Elles limitent donc notre dépendance aux combustibles importés et ont un coût stable. Investir davantage dans ces énergies est dès lors impératif pour préserver notre indépendance énergétique, tout en réduisant les émissions. »

Comment pouvons-nous mieux exploiter ces énergies renouvelables ?

« Les énergies renouvelables sont peu pilotables, elles dépendent de la quantité de soleil et de vent. Stocker l'énergie produite dans des batteries, notamment, permet de conserver le surplus et de le réinjecter au bon moment. Récemment la Banque Triodos a participé au financement de Green Turtle, le plus grand parc de batteries en Belgique. Nous devons continuer à investir dans ces nouvelles solutions. » •



Chaque année, plus de 750 000 missions sont effectuées en Belgique par des intérimaires. Plus de 300 000 d'entre elles sont effectuées par des jobistes. Certaines missions durent plusieurs mois, d'autres à peine quelques jours. En 2025, les intérimaires ont presté ensemble environ 199 millions d'heures de travail.

Un travailleur intérimaire peut aujourd'hui travailler dans un entrepôt et la semaine suivante dans une entreprise de production. À chaque fois, il se retrouve à un poste de travail qui peut être nouveau pour lui, avec d'autres machines, instructions et risques.

Cela rend-il le travail intérimaire moins sûr par définition ? Non. La véritable question est de savoir si les intérimaires peuvent travailler en toute sécurité lors de chaque mission et si leur santé est protégée au fil de leur carrière.

Un contrat de travail peut être temporaire.

La sécurité et la santé au travail ne le sont pas.

SÉCURITÉ ET SANTÉ DES INTÉRIMAIRES

Une bonne politique de bien-être protège également les intérimaires

Les travailleurs intérimaires sont occupés chez l'utilisateur à des postes de travail existants. La base de leur protection est la même que pour les travailleurs propres de l'entreprise.

L'utilisateur connaît ses machines, ses produits, ses équipements de travail et son organisation du travail. Il analyse les risques et prend les mesures de prévention nécessaires. Il crée ainsi également les conditions permettant aux travailleurs intérimaires de travailler en toute sécurité.

Les informations relatives au poste de travail doivent parvenir de manière complète et correcte à l'entreprise de travail intérimaire. Un bon accueil est également essentiel. Un cariste expérimenté ne connaît pas automatiquement le type de chariot élévateur, les flux de circulation et les risques spécifiques d'une entreprise nouvelle pour lui.

Une mission de courte durée ne peut jamais aller de pair avec une moindre attention accordée à la sécurité et à la santé.

C'est précisément lors de missions de courte durée que la pression du temps peut compliquer la mise en œuvre des étapes nécessaires. La sécurité et la santé de l'intérimaire risquent d'être compromises lorsque l'analyse des risques et l'accueil par l'utilisateur ou l'échange d'informations, le matching et le suivi par l'entreprise de travail intérimaire sont insuffisamment réalisés.

Chaque maillon de la chaîne de prévention est nécessaire pour bien protéger le travailleur intérimaire.

La bonne personne au bon poste de travail

L'agence intérimaire est l'employeur du travailleur intérimaire. Sur la base des informations fournies par l'utilisateur, elle recherche un candidat qui répond aux exigences du poste de travail.

Un bon matching va au-delà de la disponibilité et de l'expérience. Le candidat a-t-il suivi la formation requise ? Dispose-t-il des connaissances nécessaires et de la capacité à effectuer la mission en toute sécurité ? Et lorsqu'une surveillance de la santé est requise : est-il médicalement apte pour le poste de travail ?

La rapidité fait inévitablement partie du travail intérimaire. Il arrive qu'une entreprise ait besoin aujourd'hui de quelqu'un pour remplacer dès le lendemain un travailleur absent. C'est précisément là que le travail intérimaire montre sa valeur ajoutée. Mais la rapidité ne change rien à la responsabilité de placer le bon candidat au bon poste de travail.

L'utilisateur connaît le poste de travail. L'entreprise de travail intérimaire connaît le candidat. Un travail intérimaire de qualité réunit les deux.

La prévention commence avant l'examen de santé

La première étape consiste toujours à prévenir les risques. Lorsque cela n'est pas entièrement possible, ils doivent être limités autant que possible à la source et maîtrisés au moyen de mesures techniques, collectives et organisationnelles.

Viennent ensuite, si nécessaire, des mesures de protection complémentaires, telles que les équipements de protection individuelle, la formation et les instructions. Lorsque des risques pour la santé subsistent, une surveillance de la santé peut également être nécessaire.

Un examen de santé évalue si un travailleur est médicalement apte à être exposé à certains risques résiduels, mais il ne supprime pas ces risques. La formation et les instructions ne remplacent pas non plus l'obligation de prévenir et de maîtriser d'abord les risques autant que possible.

Les mesures visant à prévenir et à maîtriser les risques ne peuvent pas être supprimées parce qu'une mission est de courte durée. Elles ne peuvent pas davantage être remplacées par des équipements de protection individuelle, une formation, des instructions ou une surveillance de la santé.

Une mission se termine, la santé non

Les chiffres des accidents du travail des travailleurs intérimaires affichent une tendance à la baisse depuis plusieurs années déjà. Cela montre que la prévention porte ses fruits. Mais le travail n'est pas terminé. En 2025, 619 accidents du travail impliquant des intérimaires ont entraîné une incapacité permanente de travail. En outre, un travailleur intérimaire a perdu la vie à la suite d'un accident du travail sur le lieu de travail.

Cette même année, plus de 71 000 examens de santé ont été effectués pour des travailleurs intérimaires. Le nombre d'examens n'est pas l'objectif. Il s'agit de prévenir les atteintes à la santé et de permettre aux travailleurs de rester en bonne santé au travail le plus longtemps possible.

Un travailleur intérimaire peut être confronté à des risques pour la santé similaires au cours de missions successives. Chaque utilisateur évalue et maîtrise les risques à son propre poste de travail. Parallèlement, la surveillance de la santé doit pouvoir continuer à remplir sa fonction préventive lorsque l'intérimaire change de mission, d'utilisateur ou d'entreprise de travail intérimaire.

Le secteur dispose d'une base de données centralisée dans laquelle les agences d'intérim doivent d'abord vérifier s'il existe déjà une aptitude médicale valide pour leur travailleur intérimaire. La continuité de la surveillance de la santé est ainsi soutenue et des répétitions inutiles d'examens peuvent être évitées.

La surveillance de la santé est une mesure de protection complémentaire, et non un substitut à la prévention sur le lieu de travail.

Le travail intérimaire est-il donc moins sûr ?

Pas nécessairement. Un travailleur intérimaire ne court pas plus de risques parce que sa mission dure trois jours, trois semaines ou trois mois. Le travail intérimaire devient peu sûr lorsque l'accueil reçoit moins d'attention parce qu'une personne ne reste que peu de temps, lorsque les mesures de prévention sont insuffisamment mises en œuvre ou lorsque les informations relatives au poste de travail sont transmises de manière incomplète. Le matching et le suivi ne peuvent pas non plus passer au second plan en raison de la courte durée ou de la rapidité avec laquelle une mission doit être pourvue.

C'est pourquoi chacun doit assumer son rôle. L'utilisateur veille à un poste de travail sûr et sain. Le bureau d'intérim veille, en tant qu'employeur, à un matching correct. Les conseillers en prévention internes et les médecins du travail apportent leur soutien grâce à leur expertise. Prévention et Intérim, le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail Intérimaire, a pour mission de réduire les accidents du travail chez les travailleurs intérimaires et de protéger leur santé pendant l'exécution de leurs missions successives.

Si chacun assume correctement son rôle, le travail intérimaire n'a pas à être plus risqué en termes de sécurité et de santé. L'entreprise bénéficie de la flexibilité dont elle a besoin, tandis que le travailleur intérimaire bénéficie de la protection à laquelle tout travailleur a droit.

Le poste de travail, l'utilisateur ou même l'entreprise de travail intérimaire peuvent changer. Une constante demeure : **la responsabilité de toutes les parties de permettre aux travailleurs intérimaires de travailler en toute sécurité lors de chaque mission et de protéger leur santé au fil de toutes leurs missions !**



Pour un bâti intégré à son environnement

En Belgique, les bâtiments représentent près de 40 % de la consommation finale d'énergie du pays. Si l'on veut réduire ce chiffre, il n'est plus possible de limiter la durabilité à la performance énergétique. C'est toute une manière de vivre qu'il faut repenser.

La durabilité, ou une nouvelle façon d'habiter

Un logement durable, ce n'est pas (ou plus) uniquement un pari pour l'avenir. S'il y a quelques années, on pouvait encore être dans le déni, il est aujourd'hui difficile de fermer les yeux sur les conséquences du dérèglement climatique qui font de plus en plus la une des journaux. Vincent Callebaut, architecte spécialisé en architecture bioclimatique et régénérative, le montre bien : « Une cour d'école inutilisable en été. Une ville qui se vide à midi. Des logements qui deviennent des passoirs thermiques en hiver et des bouilloires en été. Ce sont ces situations-là qui imposent une rupture. Pas les chiffres seuls. » Pour trouver un exemple concret

et parlant, pas besoin de chercher bien loin. L'été 2026 et ses canicules sont là pour nous rappeler qu'un logement plus durable signifie désormais un logement plus vivable.

Cela vaut aussi pour les villes, comme l'indique l'architecte : « Une rue végétalisée n'est pas seulement plus fraîche. Elle devient habitable. On s'y arrête. On y reste. On y vit. C'est pareil pour un bâtiment végétalisé. Il apaise. C'est cela, au fond, l'enjeu : passer d'une ville traversée à une ville habitée. » Finalement, il s'agit de replacer l'humain au centre des projets en améliorant son expérience de vie, son quotidien, sa manière d'habiter et, in fine, sa manière d'être et d'évoluer.

Un levier de croissance

Aymé Argelès est manager chez Embuild.Brussels, la fédération des entreprises de construction de la Région bruxelloise. Avec Construcity.Brussels, cette dernière co-pilote Build circular.brussels, un programme d'accompagnement gratuit des entreprises de construction bruxelloises vers la construction durable et circulaire. Aymé Argelès indique : « La construction représente 16 % des

entreprises bruxelloises et 36 000 emplois directs. Notre travail consiste à démontrer que la durabilité est aussi une question de compétitivité, car la demande publique et privée évolue vite. » Il rappelle également que la rénovation énergétique devrait créer 15 000 emplois directs et indirects supplémentaires à Bruxelles d'ici 2040.

Les entreprises bruxelloises témoignent d'un grand intérêt pour l'accompagnement proposé par Build circular.brussels. En cinq ans d'action, 760 entreprises ont déjà été intégrées à une démarche circulaire grâce au programme et 258 ont entamé une transition durable et circulaire sur la base d'un plan d'action concret.

Le meilleur bâtiment est souvent déjà là

Un bâtiment durable, c'est donc un bâtiment ancré dans la vie sociale et économique du quartier, de la ville, de la région. Arriver à un tel résultat ne peut se faire qu'en passant par la rénovation et le réemploi des matériaux. Réutiliser l'existant, c'est préserver la valeur des matériaux, comme le souligne Aymé Argelès : « Démolir pour reconstruire, c'est jeter le carbone déjà investi dans

les structures existantes. La hiérarchie est claire : d'abord réutiliser ce qui existe, ensuite rénover, et construire du neuf là où c'est la seule réponse pertinente, notamment pour densifier. »

Vincent Callebaut l'a bien compris. Il mène actuellement le projet de métamorphose des Anciens Thermes Nationaux à Aix-les-Bains. Loin de démolir le bâtiment classé monument historique, l'architecte le « réactive » : « Lorsqu'on entre sur site, on ne voit pas seulement un édifice ancien. On perçoit un potentiel climatique endormi. Une fraîcheur possible. Une respiration à retrouver. Le projet agit sur trois leviers : désimperméabilisation, activation climatique des enveloppes et intégration du végétal comme infrastructure vivante. Ce n'est pas une transformation spectaculaire. C'est une transformation utile. Mesurable. Immédiate. »

Concrétiser la transition

Transition écologique, oui, mais par où commencer ? Aymé Argelès explique : « Pour une entreprise, cela commence par des gestes simples : un inventaire avant démolition, un tri poussé sur chantier, une filière de réemploi pour les éléments

de valeur. » Pour concrétiser la transition, il faut valoriser les savoir-faire et intégrer les équipes dès la conception des projets. Aymé Argelès ajoute : « Un chantier durable est un lieu où l'on a envie de travailler, et c'est peut-être sa plus grande promesse pour un secteur en quête de bras et de talents. »

Vincent Callebaut revient, quant à lui, sur les éléments essentiels qu'il prend en compte dans ses projets : « Chaque projet commence par une lecture du réel : climat, vent, soleil, hydrologie, sol, inertie thermique. Mais très vite, le dessin seul ne suffit plus. Il faut marcher à travers le site. S'arrêter. Observer les usages spontanés. Les zones évitées. Les manques. Les lieux où les gens s'installent sans raison apparente. C'est souvent là que se joue la vérité d'un projet. »

Finalement, la durabilité dans le secteur de la construction n'est plus un critère à prendre en compte parmi tant d'autres. Elle n'est plus une contrainte. Au contraire, elle est la boussole qui guide chaque décision. Pour reprendre les mots de Vincent Callebaut, « un projet juste est un projet qui ne résiste pas à la vie. Il l'accompagne ». •



Carte blanche : qui assume la responsabilité en cas d'incendies de batteries ?

Malheureusement, des batteries au lithium mal triées – souvent oubliées dans une brosse à dents ou un jouet usagé, et parfois volontairement cachées parmi des métaux, du papier, des textiles ou des déchets résiduels – obligent de plus en plus souvent les pompiers à intervenir. La production des entreprises de gestion des déchets et de recyclage s'arrête, et les dégâts humains et matériels retombent sur une entreprise qui n'a jamais mis cette batterie sur le marché.

C'est la réalité vécue chaque jour par les milliers de personnes et d'entreprises qui travaillent dans les entreprises privées de gestion des déchets et de recyclage que Denuo représente. Il y a deux semaines, dans le Hainaut, des déchets de papier et de carton ont pris feu ; plus tôt cet été, c'était au tour de déchets mixtes dans le Brabant flamand et d'appareils électriques et électroniques mis au rebut en Flandre occidentale. Autant de symptômes d'un même problème : celui qui trie ou met une batterie sur le marché de manière incorrecte n'en porte guère la responsabilité. Celui qui doit ensuite la collecter, la trier et la traiter, se retrouve seul face au risque, au coût et à l'atteinte à la réputation qui en découlent.

Et le problème s'aggrave rapidement, ailleurs aussi en Europe. En France, le nombre d'incendies dans les centres de traitement des déchets causés par des batteries au lithium a doublé entre 2019 et 2023. En Allemagne, jusqu'à 80 % des incendies quotidiens dans les véhicules et installations de collecte de déchets sont attribués aux batteries au lithium. Au Royaume-Uni, le nombre d'incendies liés aux batteries a augmenté de 71 % en 2023, pour atteindre plus de 1 200 incidents. Et à peine 46 % des batteries mises sur le marché en Europe sont aujourd'hui correctement collectées pour être recyclées – bien en deçà des objectifs européens pour les batteries portables, fixés à 63 % en 2027 et 73 % en 2030.

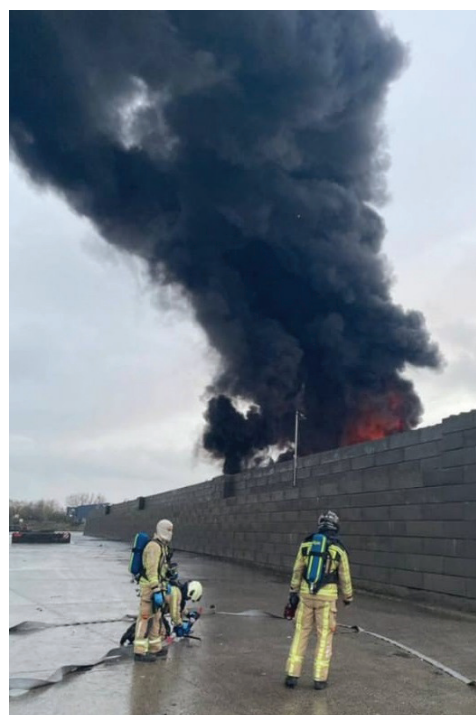
Ceci n'est pas une plainte. C'est un appel à une responsabilité partagée : la responsabilité ne s'arrête pas à la caisse, elle ne s'arrête qu'une fois la batterie recyclée en toute sécurité.

À Bebat et Recupel : notre secteur demande un renforcement de vos systèmes existants, même si ceux-ci comptent déjà parmi les meilleurs d'Europe. Une contribution supplémentaire par batterie mise sur le marché, destinée à un fonds pour la prévention des incendies, les technologies de détection et la recherche, n'est pas une demande excessive, mais une application correcte du principe selon lequel le producteur est responsable de son produit jusqu'à la fin de son cycle de vie. Un système de reprise intelligent pour les batteries au lithium portables donnerait en outre aux citoyens une raison directe et compréhensible de trier leurs batteries séparément, plutôt que de les jeter avec d'autres flux de déchets.

Aux autorités régionales et fédérales : veillez à faire respecter l'obligation que les batteries intégrées aux produits soient amovibles, comme le prescrit le règlement européen sur les batteries. Imposez un marquage clair, afin que plus personne ne jette une batterie par erreur dans le mauvais flux de déchets. Plaidez au niveau européen pour une interdiction des produits à usage unique contenant des batteries, qui n'existent que parce que personne n'assume les conséquences de leur mise au rebut. Et investissez, avec le secteur, dans des données solides sur l'origine et les circonstances de ces incendies. Car ce qu'on ne mesure pas, on ne peut pas le résoudre.

Au citoyen : réfléchissez à deux fois avant de trier un produit usagé. Pouvez-vous facilement retirer vous-même la batterie ? Alors elle a sa place dans le conteneur Bebat. Ce n'est pas possible ? Apportez alors votre appareil usagé à un point de collecte Recupel.

Nos membres ne sont pas à l'origine de ce problème. Ils en sont pourtant chaque jour les victimes, et ils sont prêts à investir eux aussi dans des solutions. Mais ils ne peuvent plus le faire seuls. L'économie circulaire que nous souhaitons tous ne pourra se concrétiser que si celui qui vend et celui qui achète une batterie sont également disposés à en assumer la responsabilité jusqu'à ce qu'elle soit recyclée en toute sécurité.



Denuo, Copidec et Interafval unissent leurs forces

Les incendies de batteries ne touchent pas uniquement les entreprises privées de recyclage. C'est pourquoi Denuo organise, en collaboration avec Copidec (la fédération wallonne des opérateurs du secteur public de gestion de déchets) et Interafval (la fédération flamande des intercommunales de gestion des déchets), une conférence sur ce thème.

Au nom de l'ensemble du secteur belge des déchets et du recyclage, nous réunissons des producteurs, des décideurs politiques, des pompiers, des collecteurs et des recycleurs afin de présenter nos priorités et nos engagements.

- QUAND: mercredi 25 novembre 2026, de 9 h à 13 h (accueil à partir de 8 heures)
- OÙ: FEB, rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles
- Plus d'infos et inscriptions : www.denuo.be/fr/agenda.



Gérer toutes les crises est impossible.

Mais bien gérer votre argent pour arrêter de financer l'industrie pétrolière, c'est possible.

Chez nous, votre argent ne finance pas les énergies fossiles : il soutient les projets d'énergies renouvelables, éoliennes, solaires et hydroélectriques.

Join the good side



**Banque
Triodos**